



N° 2436-2011/ARR/DC/SPHC

Date du : 29/12/2011

**Rapport
au
président de l'assemblée de la province Sud**

OBJET : inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de l'école Elise Noëllat située sur les lots n° 7 pie et 8 pie, commune de Nouméa

PJ: un projet d'arrêté

En 2005, la direction de la culture de la province Sud a présenté à la commission des sites et monuments historiques une liste prévisionnelle de bâtiments à protéger dans laquelle apparaissait l'école Elise Noëllat.

La commission des sites et monuments historiques a émis un avis favorable au classement au titre des monuments historiques lors de sa séance du 16 novembre 2011.

Le propriétaire, la ville de Nouméa, a rendu un avis favorable à son classement par courrier en date du 28 décembre 2011.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.